

JE RENOUVELLE MON ADHÉSION VIA MON ESPACE LICENCIÉ

Version 2026-01

UN NOUVEL OUTIL : POURQUOI ?

Pour le club

- Allègement du travail administratif des dirigeants.
- Responsabilisation du licencié.

Pour le licencié

- Simplification des démarches administratives.
- Rapidité de la procédure de prise de licence.
- Dématérialisation de l'adhésion (un geste pour la planète).

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

CLUB

Dispositif choisi par votre club lors de son affiliation à la nouvelle saison.

Si votre club refuse cet outil, vous ne pourrez pas saisir votre licence en ligne. C'est le club qui le fera.

COTISATION

Le règlement de la licence se fait en ligne, le licencié règle la part club et la part fédérale.

Mode de paiement accepté :
carte bancaire uniquement.

CONTRÔLE

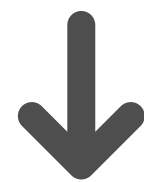
Le club est informé dès qu'une licence a été saisie.

Il valide ou non la licence.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos dirigeants pour connaître les modalités de prise de licence.

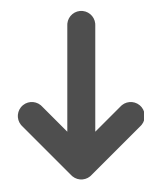
SAISIE EN LIGNE DE VOTRE ADHÉSION

1



Connexion à votre espace licencié en cliquant [ici](#)

2



Prendre une licence 

3



Si votre club s'est affilié pour la nouvelle saison, il va s'afficher sur votre page.
Vous pouvez cliquer sur « Continuer avec cette structure »

 CLUB SÉLECTIONNÉ

0322 - COLOMBE MODEL CLUB

LAMAURA LAM AUVERGNE RHONE-ALPES

DEPT038 ISERE



Votre Club ayant renseigné ses cotisations, elles seront automatiquement appliquées dans le calcul du coût de votre licence. Après acceptation de votre demande par le Club, vous devrez effectuer votre règlement pour disposer de votre licence.

Continuer avec cette structure >

4



Vérification des informations personnelles.
N'hésitez pas à les corriger si besoin.

Informations préalables demandées :

- Droit à l'image
- Condition d'utilisation des données personnelles
- Respect des règlements fédéraux

5



Choix du type de licence

6



Choix des disciplines pratiquées

Les informations suivantes sont demandées pour pouvoir saisir et valider la licence :

LICENCE PRATIQUANT

(majeur ou mineur)

- Questionnaire de santé / Certificat médical.
- Numéro d'exploitant européen d'UAS (FRAXXXXXXXXXXXXX).
- Formation télépilote d'aéromodélisme.
- Honorabilité pour les dirigeants et/ou encadrants et/ou juges.
- Niveau de garantie pour l'assurance individuelle accident.

LICENCE NON PRATIQUANT

- Honorabilité pour les dirigeants et/ou encadrants et/ou juges.
- Niveau de garantie pour l'assurance individuelle accident.

7

QUESTIONNAIRE SANTÉ - CERTIFICAT MÉDICAL

Répondre au questionnaire de santé est **obligatoire** pour tous les licenciés pratiquant (nouvelle licence ou renouvellement, majeur ou mineur).



Si vous avez répondu **OUI** à au moins une question du questionnaire de santé :

un certificat médical de moins de 6 mois de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme est demandé.



Si vous n'êtes pas en possession de ce document, la saisie de votre licence sera **bloquée**.

Le certificat médical sera contrôlé et validé par la fédération. Si le certificat ne mentionne pas l'aéromodélisme, il ne sera pas accepté.



Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé :

la licence sera validée.

8

HONORABILITÉ

La déclaration d'honorabilité est obligatoire lors de la saisie de la licence des dirigeants, des encadrants et des juges.

- **Les dirigeants** : président, secrétaire et trésorier du club.
- **Les encadrants** : Le code du sport (art. L. 212-1) définit le rôle d'encadrant comme toute fonction d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle.
- **Les juges** : juges stagiaires, juges agréés, juges spécifiques VCC, juges nationaux.

La ou les cases doivent être cochées uniquement si vous êtes concerné par un de ces rôles (il est possible d'occuper les trois fonctions au sein du club).

Pour les nouveaux dirigeants et/ou encadrants et/ou juges, vous devez vous déclarer et renseigner les informations demandées (Nom de naissance, pays de naissance, département et commune de naissance).

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, **le Guide de l'honorabilité** est disponible dans le contenu informatif => Fonctionnement fédéral => Les clubs => L'honorabilité.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Rappel :

- **Responsabilité Civile (RC)** : elle est obligatoire et intégrée à la licence.
- **Individuelle Accident (IA)** :
 - Choix de l'IA : La fédération a validé en assemblée générale l'Option 1 par défaut afin de maintenir un niveau de protection optimisé.
 - Liberté de choix : Chaque licencié peut choisir une garantie inférieure (Base), supérieure (Option 2), ou renoncer totalement à l'IA par formulaire écrit envoyé à la fédération.

Le formulaire de renonciation est également disponible dans e contenu informatif (Fonctionnement fédéral => Les clubs => Les licences => Téléchargement) ou en cliquant [ici](#).



TABLEAU DES GARANTIES

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

2027
2026
2027

	Décès accidentel	Frais d'obsèques	Invalidité permanente totale ou partielle à la suite d'accident	Frais de recherche et secours
Garantie de base	15 000 €	1 500 €	Taux d'invalidité (à partir de 6%) : 30 000 € x taux d'IP	Frais réels dans la limite de 3 000 €
Garantie 2026	19 205 €	1 773 €	38 411 €	3 545 €
Option 1	30 000 €	3 000 €	Taux d'invalidité (à partir de 6%) : 50 000 € x taux d'IP	Frais réels dans la limite de 5 000 €
Option 2	50 000 €	5 000 €	Taux d'invalidité (à partir de 6%) : 100 000 € x taux d'IP	Frais réels dans la limite de 8 000 €
Franchise	Néant	Néant	5 %	Néant

2027
2026
2027

	Frais médicaux en France à la suite d'accident
Garantie de base	Frais réels dans la limite de 3 000 € par accident dont : • Hospitalisation : 100% du forfait journalier hospitalier • Soins et prothèses dentaires : dans la limite de 600 € par dent par sinistre et limité à 4 dents par an • Bris de lunettes : dans la limite de 600 € / an
Garantie 2026	• Frais de prothèses : 4 727 € • Bris de lunettes, verres de contact, prothèse, appareil de redressement dentaire : 886 € • Perte de lunettes : 444 € • Frais médicaux : 4 727 €
Option 1	Frais réels dans la limite de 5 000 € par accident dont : • Hospitalisation : 100% du forfait journalier hospitalier • Soins et prothèses dentaires : dans la limite de 800 € par dent par sinistre et limité à 4 dents par an • Bris de lunettes : dans la limite de 800 € / an
Option 2	Frais réels dans la limite de 8 000 € par accident dont : • Hospitalisation : 100% du forfait journalier hospitalier • Soins et prothèses dentaires : dans la limite de 1000 € par dent par sinistre et limité à 4 dents / an • Bris de lunettes : dans la limite de 1000 € / an
Franchise	Néant

NUMÉRO D'EXPLOITANT EUROPÉEN D'UAS

La réglementation européenne impose à l'ensemble des pilotes volant en Europe, d'avoir un numéro d'exploitant d'UAS (UAS = système aéronef sans équipage à bord).

- **Numéro obligatoire quelle que soit la pratique** (vol radiocommandé, vol libre et vol circulaire). Il est **valable 5 ans**.
- Un numéro de la forme **FRAxxxxxxxxxxxx** (code pays sur 3 lettres - FRA pour la France) (13 caractères).
- Excepté pour les licenciés pratiquant uniquement en indoor et les licenciés pratiquant en Nouvelle-Calédonie.
- Si vous n'avez pas de numéro d'exploitant européen d'UAS : rdv sur le site d'Alphatango en cliquant **ici**.
- Ce numéro doit être apposé sur vos modèles (à l'intérieur ou à l'extérieur).

Information importante pour les licenciés de moins de 14 ans : il n'est pas possible de se créer un compte sur Alphatango, deux possibilités pour obtenir un numéro d'exploitant européen d'UAS :

- Utiliser le numéro d'exploitant européen d'UAS de son parent si celui-ci a un compte Alphatango.
- Le représentant légal se crée un compte Alphatango à son nom, demande un numéro d'exploitant européen d'UAS et l'utilise pour l'enfant jusqu'à ses 14 ans.

NUMÉRO D'EXPLOITANT EUROPÉEN D'UAS

Lors de la saisie de votre licence :

Vous devrez répondre à la question : « *Volez-vous uniquement en indoor ?* »

- Si vous cochez oui, vous n'êtes pas concerné par le numéro d'exploitant européen d'UAS.
- Si vous cochez non, vous devrez cocher la case attestant « **être en possession du numéro d'exploitant européen d'UAS sur le site Alphotango, ou que vous vous engagez à l'obtenir dans l'année** ».

Vous devez ensuite renseigner les informations suivantes : numéro d'exploitant européen d'UAS + la date d'enregistrement + le registre d'exploitant européen d'UAS.

Attention : Si lors de la saison précédente, vous vous êtes engagé à obtenir votre numéro d'exploitant européen d'UAS mais que vous n'êtes toujours pas à jour de cette obligation, la saisie de votre licence sera bloquée.

FORMATION TÉLÉPILOTE D'AÉROMODÉLISME

- Formation qui concerne les pilotes de + de 14 ans volant avec des modèles de plus de 800g.
- Formation qui peut être passée via l'espace licencié FFAM ou sur le site [Alphatango](#).
- Pour valider la formation, vous devez **obtenir 100% de réussite au quiz**.
- La formation est valable 5 ans.
- **Attention** : Sur le site Alphatango, deux formations sont proposées : Formation association aéromodélisme et Formation catégorie ouverte A1/A3. Les deux formations sont équivalentes.

Lors de la saisie de votre licence :

Vous devrez répondre à la question : « *Volez-vous avec un modèle de plus de 800g ?* »

- Si vous cochez non, vous n'êtes pas concerné par la formation télépilote.
- Si vous cochez oui, vous êtes concerné par la formation télépilote.

11

FORMATION TÉLÉPILOTE D'AÉROMODÉLISME

Si vous êtes concerné par la formation télépilote :

Si vous avez passé la formation sur le site de la FFAM :

=> l'information sera déjà renseignée.

Si vous avez passé la formation télépilote d'aéromodélisme sur le site Alphotango :

=> vous devez saisir la date d'obtention et déposer l'attestation de formation.

Si votre formation arrive en fin de validité ou si vous ne l'avez jamais passée :

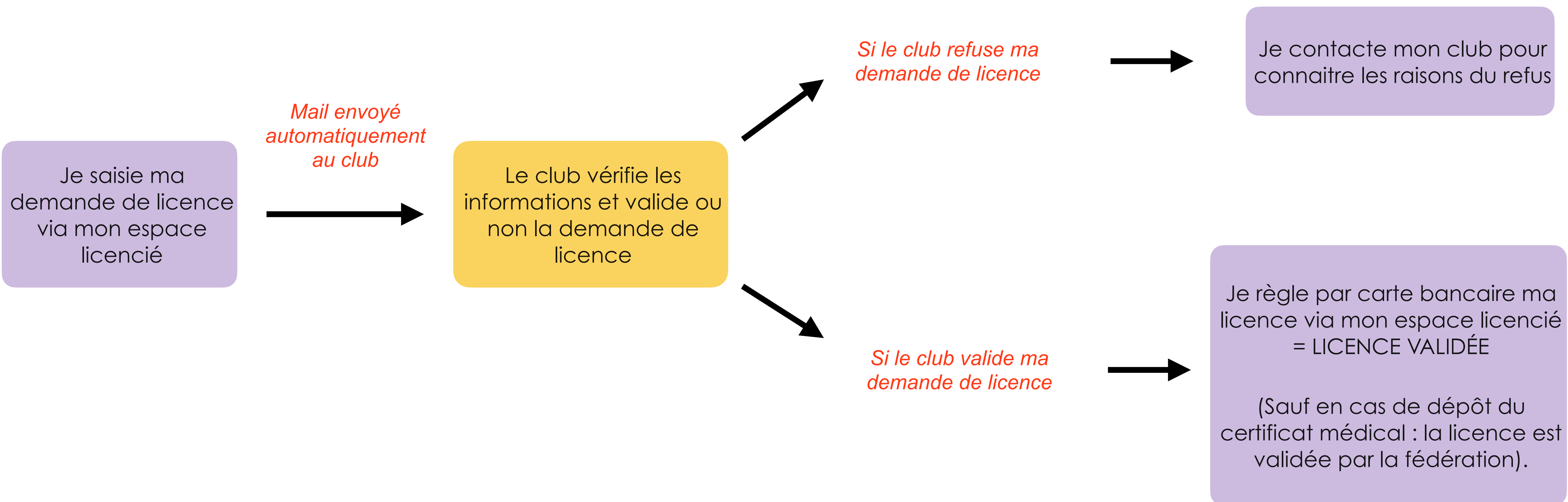
=> vous devrez cocher la case « Je m'engage à passer la formation via l'espace licencié ou Alphotango dans le courant de l'année ». Par la suite, si vous obtenez la formation :

- via votre espace licencié : l'information sera automatiquement inscrite dans votre espace licencié (onglet « Mon parcours »).
- sur le site Alphotango : vous pourrez saisir la date d'obtention et téléverser l'attestation de formation sur l'espace licencié (onglet « Informations »).

Attention : Si lors de la saison précédente, vous vous êtes engagé à passer la formation télépilote mais que vous n'êtes toujours pas à jour de cette obligation, la saisie de votre licence sera bloquée.

12

CONTRÔLE DU CLUB ET VALIDATION DE LA LICENCE



CONTENU INFORMATIF

Tous les documents sont disponibles dans le Contenu Informatif =>
accueil de votre espace licencié.

Contenu informatif



- Les règlements fédéraux : **cliquer ici** ou dans onglet Fonctionnement fédéral => La Fédération => Statuts et règlements fédéraux
- Le questionnaire de santé et le certificat médical : **cliquer ici** ou dans onglet Fonctionnement fédéral => Les clubs => Les licences => Téléchargement
- Le guide de l'honorabilité : Fonctionnement fédéral => Les clubs => L'honorabilité

N'hésitez pas à consulter cet espace où se trouvent toutes les informations concernant le fonctionnement de la fédération, la réglementation, les différentes formations, etc.